



Numéro : **4414**  
Section : **Gestion des programmes**  
Responsable : **Vice-président - Formation et Réussite étudiante**  
Entrée en vigueur : **2010-07-09**  
Dernière révision : **2014-05-13**

## 1. Principe directeur

La stratégie de formation par le biais du programme d'enseignement coopératif du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB), s'appuie sur le principe qu'un programme de formation combiné avec une expérience de travail pertinente est favorable à une préparation professionnelle efficace. Les placements professionnels de l'enseignement coopératif allient une formation de haute qualité avec de l'expérience de travail dans la collectivité et dans l'industrie. Les étudiants tirent avantage des placements professionnels puisqu'ils peuvent développer leurs compétences ainsi que des attentes professionnelles plus réalistes, des habiletés de communication interpersonnelle et une éthique du travail. Les stages coopératifs rémunérés peuvent aussi aider les étudiants à payer leurs études. Les employeurs bénéficient de la disponibilité d'employés temporaires qui peuvent immédiatement contribuer à l'atteinte des buts de l'entreprise.

## 2. Énoncé de politique

Le CCNB est responsable de l'élaboration et de l'administration de ses programmes d'enseignement coopératif. Il doit structurer son programme de façon à soutenir les éléments fondamentaux du processus coopératif, notamment l'identification et le recrutement d'employeurs coopératifs, la coordination des placements coopératifs et l'évaluation des stages. Le CCNB doit énoncer les exigences académiques particulières de chaque programme d'enseignement coopératif dans les documents officiels sur les programmes d'études. Les stages coopératifs seront crédités selon la politique relative aux crédits de cours.

## 3. Définitions

- **Programme d'enseignement coopératif**  
Un programme d'enseignement coopératif s'entend d'un programme qui associe études et expérience de travail au sein d'organismes ou d'entreprises participant au programme. Ce sont des programmes qui satisfont aux critères adaptés et/ou adoptés par le CCNB et l'Association canadienne de l'enseignement coopératif.
- **Stage**  
Une période de formation pratique en milieu de travail faisant partie d'un programme de formation. L'étudiant applique les méthodes et les concepts appris précédemment ou simultanément par l'observation ou lors de situations pratiques de travail dans un milieu professionnel. L'expérience de travail de l'étudiant est coordonnée par un membre du personnel enseignant ou professionnel du collège ou par le personnel de l'organisme sous contrat. Pour les stages, une (1) unité correspond à 90 heures de formation nominales.
- **Stage coop**

Un stage coop est une période de formation pratique incorporée/faisant partie d'un programme de formation qui satisfait aux exigences d'un programme d'enseignement coopératif. Lorsque le stage ne comprend qu'une seule expérience de travail, le programme d'enseignement est de type internat (coop internship). Lorsque le stage comprend deux ou plusieurs expériences de travail entrecoupées de périodes de formation, il est de type « en alternance ». L'expérience de travail de l'étudiant est coordonnée par un membre du personnel enseignant ou professionnel du collège ou par le personnel de l'organisme sous contrat. Selon les ententes sur le placement des étudiants, l'étudiant peut ou non recevoir une rémunération pour ses expériences d'apprentissage en milieu de travail. Pour le stage coop, une (1) unité correspond à 90 heures de formation nominales.

#### 4. Politiques connexes

Titre	Type	Responsable
<a href="#">Sanction des études</a>	Politique	Vice-président - Formation et Réussite étudiante
<a href="#">Système d'unités</a>	Politique	Vice-président - Formation et Réussite étudiante

*Toute reproduction de ce document, en partie ou dans son intégralité, représente une copie non contrôlée. Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique, sans discrimination et à seule fin d'alléger le texte.*